



Bébé né en France d'un papa sans papier.

Par **iheb06**, le **04/06/2016 à 12:06**

Bonjour,

J'ai mon bébé né en France 01/06/2016, à Cannes. Moi, la mère, j'ai ma carte de séjour de 10 ans mais le père est en Tunisie, il n'a pas encore la carte de séjour pour faire la carte de séjour du petit. Ils m'ont répondu : "Vous ne pouvez pas lui faire se carte de 5 ans de séjour parce que son père est en Tunisie et il n'a pas de papier".

J'attends votre réponse.

Merci.

Par **morobar**, le **04/06/2016 à 19:10**

Bonsoir,

"la carte de séjour du petit".

Vous pouvez la demander 50000 fois, cela n'existe pas.

Vous devez déposer une demande de T.I.R.

Voir ici pour la procédure:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F297>